

# Rhône-Alpes<sup>Région</sup>

**Hervé SAULIGNAC**

*Vice-président délégué à l'Aménagement des territoires, aux Grands Projets et aux Espaces Rhône-Alpes*

*1er Vice-président du Conseil général de l'Ardèche*

Réseau Rhône-Alpes Stop au pétrole et gaz de schiste  
M. Antoine COMBIER  
Coordinateur  
39 rue Jean-Louis Soulavie  
07110 LARGENTIERE

Vos réf. :

Votre interlocuteur : Jérémy PEREZ

Réf. : JP-HS-12L050 – Tel : 04.26.73.63.57

Objet : **Explorations et exploitations d'hydrocarbures non conventionnels**

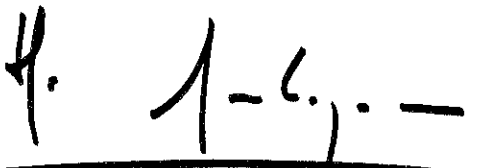
Lyon, le 11 juillet 2012

Monsieur,

Vous avez bien voulu me transmettre copie de votre courrier adressé au Président Jean-Jack Queyranne le 6 juillet dernier afin de lui demander confirmation de la position régionale d'opposition aux explorations et exploitations d'hydrocarbures non conventionnels.

Afin de vous assurer de la constance de notre position, je tenais à vous adresser le vœu des groupes de la majorité qui sera soumis au vote de l'Assemblée plénière régionale du jeudi 12 juillet 2012 pour un avenir sans gaz et huile de schiste auquel je m'associe pleinement.

Vous assurant de mon engagement, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.



---

Hervé SAULIGNAC

Téléphone : 04 26 73 40 00  
Télécopie : 04 26 73 42 18

Conseil régional Rhône-Alpes - 1, esplanade François Mitterrand - CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 02  
[www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr)

Pour venir à la Région, utilisons les transports en commun : Tramway 1 - Bus n° 63 - 8 - 91  
Cars du Rhône lignes 105 - 125 - 185 - Arrêt Montrochet / Hôtel de Région

Session du 12 juillet 2012

## Voeu

**des groupes de la majorité régionale  
Europe Écologie – Les Verts, Socialiste, écologiste et  
apparentés, Front de Gauche, Parti radical de gauche  
et apparenté**

**Pour un avenir énergétique sans gaz et huiles de schiste  
Pour un débat national clair sur les hydrocarbures non  
conventionnels**

### Exposé des motifs :

Le Conseil régional s'est très tôt saisi de la question des gaz de schiste. En octobre 2010, en demandant par un voeu déposé par le groupe Socialiste l'annulation du permis dit « de Montélimar », il interpellait le Gouvernement tout en alertant les élus et les citoyens rhônalpins.

Le 25 février 2011, l'assemblée votait une délibération titrée « Rhône-Alpes, une écorégion préservée, sans exploitation de gaz de schiste ». Le texte précise que la Région « se déclare opposée à toute exploration / recherche ou exploitation du gaz de schiste sur son territoire », et qu'elle apportera son soutien aux collectivités territoriales et à tous les acteurs régionaux s'opposant aux permis d'exploration les concernant.

Durant cette période, des millions de Français ont découvert avec stupéfaction que leur lieu de vie était concerné par un permis de recherche d'hydrocarbures non conventionnels, attribué sans la moindre information préalable. Pour explorer les gisements potentiels, les entreprises lauréates s'apprêtaient à user d'une technique à la fois très consommatrice en eau, menaçante pour les aquifères et lourde de conséquences pour la santé publique : la fracturation hydraulique.

L'émotion fut alors considérable, et bien vite plusieurs collectifs locaux d'opposants furent constitués dans l'Aisne, l'Aveyron, l'Hérault, le Vaucluse ou encore la région parisienne. En Rhône-Alpes, l'Ardèche et la Drôme étaient particulièrement concernées avec les permis d'exploration de gaz de schiste dits de « Villeneuve-de-Berg »<sup>1</sup> et de « Montélimar »<sup>2</sup>. Le 26 février 2011, 15 000 personnes, élus, citoyens, acteurs socioprofessionnels... se retrouvaient à Villeneuve-de-Berg pour demander l'annulation de ces permis.

Depuis, soucieuse de l'information des citoyens et d'un débat de qualité sur les options énergétiques, la Région a organisé une conférence sur le thème « gaz de schiste : une solution ou un problème pour l'avenir ? », le 22 juin 2011 à Lyon. Le débat contradictoire a permis de formaliser une expertise de haut niveau, quelques certitudes et des questions qui ont été déclinées sur plusieurs supports d'information : synthèse écrite, film diffusé dans chaque département de Rhône-Alpes.

<sup>1</sup> Permis attribué à la société *Schuepbach Energy*, en lien avec *GDF-Suez*.

<sup>2</sup> Permis attribué à *Total E&P France* (filiale d'exploration du groupe *Total*) et *Devon Energie Montélimar SAS* (filiale de *Devon Energy*, société d'exploration basée à Oklahoma City, États-Unis).

**Vœu :****Le Conseil régional :**

- rappelle son opposition à toute exploration / recherche ou exploitation du gaz de schiste sur son territoire, telle que formulée dans sa délibération du 25 février 2011 ;
- salue les premières initiatives du ministère de l'Écologie pour plus de transparence ;

**et demande :**

- 1)- Que le Gouvernement remette à l'ordre du jour parlementaire, sous la forme d'un projet de loi, la proposition de loi n°3690 du 13 juillet 2011, (« Interdiction de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels, abrogation des permis exclusifs de recherche de mines d'hydrocarbures non conventionnels, transparence dans le code minier »), rejetée par l'Assemblée Nationale lors de la précédente législature ;
- 2)- Que le Gouvernement inscrive la question de l'extraction des gaz et huiles de schiste, et plus largement des gisements de ressources fossiles en France, à l'ordre du jour de la conférence environnementale sur la transition énergétique et la biodiversité prévue à l'automne 2012 ;
- 3)- Que l'État associe les collectivités territoriales, et plus largement l'ensemble de la société civile à la réforme du code minier, par une procédure de concertation adaptée aux différentes étapes de cette réforme ;
- 4)- Qu'en attendant la réforme du code minier, le ministère de l'Écologie continue de publier l'ensemble des pièces de tous les dossiers de permis ou de demandes de permis d'exploration d'hydrocarbures adressés à ses services et gèle leur instruction.